



Séance de travail Commission E&J – préparation séance technique du 17 janvier 2024 du 4 déc. 2023

lundi 4 décembre 2023 • 09:00 – 10:30 | Bureau OG, Rue de la Vudalla 24, Bulle |

Séance Commission E&J

2 Suivi des dossiers

2.1 Questions ouvertes – subventionnement communal

Suite à la séance de questions-réponses avec les crèches du 21 août dernier, nous devons nous déterminer sur les points suivants relevés par les différents intervenants:

- Admettre ou pas la déduction des frais de garde actualisés? non, car on les prend déjà en compte lors du calcul du revenu déterminant. Pour des questions de simplification les frais de garde actualisés ne seront pas pris en compte. Ils seront comptés l'année suivante.

- Un concubin qui ne participe pas aux frais du ménage – peut-on admettre que le couple forme une communauté de table et de toit uniquement? Ces cas restent marginaux et nous ne pouvons pas en faire une généralité. Pour les cas qui suscitent des questions, il faudra décider sous présentation de preuves.

- Doit-on plafonner la durée du subventionnement pour les cas de congé non-payé (à 6 mois par exemple)? Une maman qui prend un congé non-payé doit tout de même pouvoir maintenir la place dans la structure en vue de la reprise de son travail. OG propose de maintenir le subventionnement pendant 3 mois au delà des 16 semaines de congé maternité afin de permettre aux parents de garder la place dans la structure ainsi que de favoriser la reprise du travail.

On répondra à ces questions "en live" lors de la séance du 17 janvier 2024.



Prochaine réunion

Séance Commission E&J – rédaction des critères du 13 déc. 2023

Date : mercredi 13 décembre 2023 • 13:30 – 15:00 • Durée : 1 heure 30 minutes • Lieu : Bureau OG, Rue de la Vudalla 24, Bulle